



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE



Collectivité
Territoriale
de Martinique

LE PLAN D' ACTIONS EAU MARTINIQUE

Conférence des acteurs du 14 décembre 2016

Equipe Projet

Jean-Luc LEFEBVRE
Loïc MANGEOT

Ressources, territoires, habitats et logement
Energies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Martinique

www.developpement-durable.gouv.fr

LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE MARTINIQUE

Etat des lieux – de la gestion de la ressource en eau et de l'alimentation en eau potable

Remettre l'utilisateur et les milieux aquatiques au centre de la problématique

Les injonctions données au service public de l'eau potable :

Fournir à **tous**, ...

...en **tout temps**, ...

...une eau potable de **qualité**, ...

...à un **coût abordable** pour l'utilisateur, ...

...**dans le respect des milieux aquatiques.**

LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE MARTINIQUE

Etat des lieux – de la gestion de la ressource en eau et de l'alimentation en eau potable

Remettre l'utilisateur et les milieux aquatiques au centre de la problématique

Les injonctions données au service public de l'eau potable :

Fournir à **tous**, ...



...en **tout temps**, ...



...une eau potable de **qualité**, ...



...à un **coût abordable** pour l'utilisateur, ...



...**dans le respect des milieux aquatiques.**



LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE MARTINIQUE

Etat des lieux – de la gestion de la ressource en eau et de l'alimentation en eau potable

Approche systémique

Pour que le système fonctionne :

- Une gouvernance à l'échelle de l'île et une stratégie partagée et efficiente de gestion de la ressource ;
- Des infrastructures répondant aux besoins et la planification de leur mise en œuvre/renouvellement ;
- Des collectivités/exploitants performants (finances, technique, social, environnement) sur les territoires compétents.

LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE MARTINIQUE

Etat des lieux – de la gestion de la ressource en eau et de l'alimentation en eau potable

Gouvernance à l'échelle de l'île et stratégie de gestion de la ressource

Concerne moins directement le dispositif plan eau DOM mais doit y contribuer

Ce dont nous disposons :

- SDAGE
- SDAEP / SIESMAR
- DUP sur les captages
- SDCI
- MISEN – sécheresse, dispositifs de suivis

Ce qui faudrait faire – ce qui est prévu :

- Etude volumes prélevables (mesure n° 2 du PDM) ;
- Modèle de gestion hydro économique de la ressource ;
- MAJ du SDAEP (nouvelle stratégie notamment eaux souterraines) ;
- Accords de répartition du patrimoine de production – ventes d'eau en gros ;
- Reprise des discussions sur une structure unique de production.

LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE MARTINIQUE

Etat des lieux – de la gestion de la ressource en eau et de l'alimentation en eau potable

Planification et renouvellement des infrastructures

Ce dont nous disposons :

- Schémas directeurs AEP (SCNA validé, les autres en cours) ;
- Liste des opérations AEP prioritaires (utilisée pour dimensionner le PDM) ;
- Programmes Prioritaires d'Investissement Eau ;
- Études spécifiques ;
- Dispositifs des bailleurs (FEDER, ONEMA, ODE, CPER, CDC, AFD, ...).

Constats :

- Difficulté à consommer les enveloppes disponibles ;
- Usines vieillissantes, problématique de la gestion des boues ;
- Peu de résilience du système : manque de capacité de stockage en tête et interconnexions ;
- Effort à faire sur les prises d'eau ;
- Gros besoins de renouvellement de canalisation à venir mais problème de planification.

LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE MARTINIQUE

Etat des lieux – de la gestion de la ressource en eau et de l'alimentation en eau potable

Performance des collectivités/exploitants

Outils d'évaluation :

- RAD/RPQS
- Diagnostics patrimoniaux et plans d'actions au titre du décret fuite
- SISPEA (à mieux remplir)
- Etude politique sociale
- Audits CRC
- Outils financiers (plan d'apurement de dettes)

Piste d'amélioration :

- Démarches qualité (HQE, ISO 14 001,...)
- Politique sociale et recouvrement des factures, Comités d'usagers
- Amélioration des diagnostics patrimoniaux et mise en place de véritables plans d'action
- Modélisation hydraulique des réseaux
- Poursuite de la mise en œuvre de métrologie, télégestion, gestion dynamique

LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE MARTINIQUE

Etat des lieux – de la gestion de la ressource en eau et de l'alimentation en eau potable

Focus Décret fuite

Documents collectés par l'ODE

SCNA	Inventaire réseau 2014
	Plan d'actions 2014
	Rapport de modélisation hydraulique (Décembre 2011)
SICSM	Inventaire réseau 2014
SCCCNO	Inventaire réseau 2014
	Plan d'actions 2014
ODYSSI	Rapport d'Audit patrimonial (Décembre 2013)
	Mission de Diagnostic AEP Fort-de-France
	Mission de Diagnostic AEP Schoelcher

Données caractéristiques et évaluation des rendements

	SCNA	SICSM	SCCCNO
Linéaire de canalisations sans branchements (km)	595,8	1 995,63	235,26
Nombre de branchements particuliers (nb abonnés)	23 219	94 268	9 396
Volume produit annuellement (millions m3)	3,15	16,17	2,11
Volume importé annuellement (millions m3)	1,8	2,186	-
Volume vendu à d'autres services annuellement (millions m3)	0,071	0,985	-
Volume consommé par les abonnés et les besoins du service (millions m3)	2,842	12,487	1,472
ILC = Indice Linéaire de consommation (m3/j/km)	13,4	18,5	17,15
Rendement du réseau R (%)	58,8%	73,37%	69,66%
Rendement seuil R2= 65 + 0,2 ILC (%)	67,7%	68,7%	68,43%

LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE MARTINIQUE

Etat des lieux – de la gestion de la ressource en eau et de l'alimentation en eau potable

Focus Décret fuite

Synthèse

	SICSM	SCNA	SCCCNO
Connaissance réseau	99,8%	91%	98,8%
Linéaires de réseaux inconnus	4,47 km	53 km	3 km
Descriptif détaillé	Conforme 45pts /45	Conforme 44pts/45	Conforme 44pts/45
ICGP (sur 120 pts)	75%	79%	79%
Rendement seuil (65+0.2 ILC)	68,7%	67,7%	68,43%
Rendement réel	73,37%	58,8%	69,66%
Présence de plan d'actions	Non	Oui	Oui

LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE MARTINIQUE

Etat des lieux – de l'assainissement collectif et des réseaux de transfert

Le projet de document stratégique de la Martinique a été élaboré après consultations des syndicats en charge de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces différentes consultations ont permis de réaliser :

- un premier état des lieux sommaire pour les aspects « eau potable et assainissement collectif et individuel » qui sera affiné lors des réflexions à venir ;
- une proposition de stratégie pour notre plan.

En préambule, il est important de noter :

- Les efforts et investissements importants réalisés par nos maîtres d'ouvrage pour la mise à niveau des stations de la Martinique, dont les résultats seront commencent à être perceptibles ;
- Que la Martinique n'est pas concernée par une procédure de contentieux avec la commission européenne pour non conformité de ses installations de traitement collectif des eaux usées ;
- Que notre capacité de traitement collectif des eaux usées est théoriquement supérieure aux besoins avec 442 200 (EH) pour une population de 385 500 habitants en 2013 (*données INSEE 2016*).

Le Parc de Station de Traitement des Eaux Usées de la Martinique

9 STEU sup ou égal à 10 000 EH
210 500 EH.

22 STEU 2000 à 10 000 EH
97 299 EH.

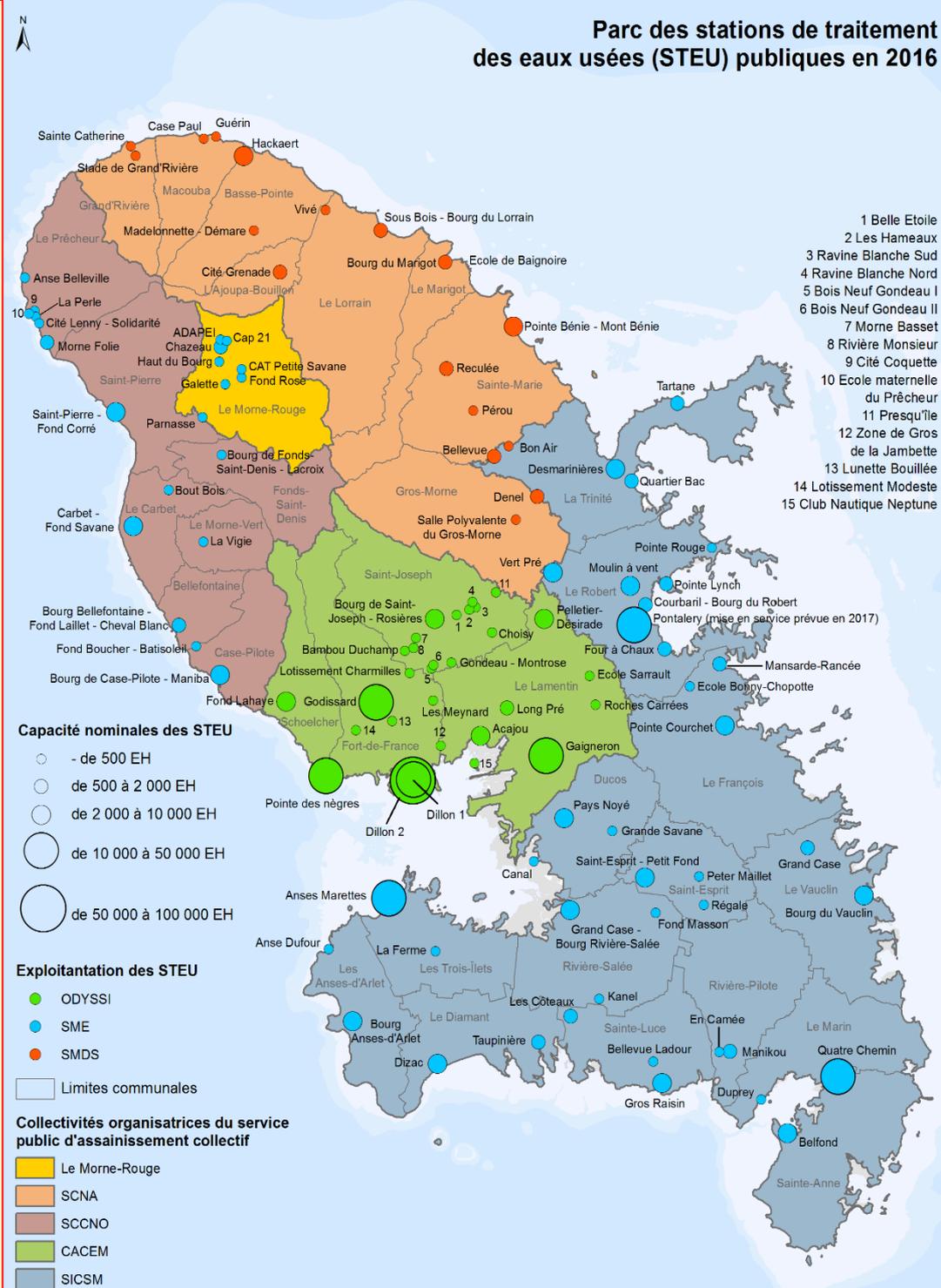
36 STEU 500 à 2000 EH
97 299 EH.

37 STEU 200 à 500 EH
15 800 EH.

220 STEU inf ou égal à 200 EH
21 300 EH.

Soit une capacité de traitement de 442 200 EH.

Parc des stations de traitement des eaux usées (STEU) publiques en 2016



LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE MARTINIQUE

Etat des lieux – Problématique traitement des eaux usées

On note que si notre parc de stations collectives de traitement des eaux usées est important, nous sommes confrontés à des difficultés structurelles et conjoncturelles liés aux contraintes géographiques, climatiques et économiques.

- 40 % des abonnés utilisent les installations collectives de traitement des eaux usées dimensionnées globalement pour une population plus importante, se traduisant par des coûts de fonctionnement qui sont supportés par une population plus limitée, affaiblissant de fait la trésorerie des collectivités compétentes ;
- L'âge moyen du parc de stations de la Martinique est de l'ordre de 25 ans, nous devons donc prévoir, outre la reconstruction de la station du Lorrain et la fin des travaux de la station de Pontaléry et de la jonction Acajou à Gaigneron, des travaux de mise en conformité et de modernisation pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires (parasismiques et directive ERU) et à nos nouveaux besoins ;
- Certaines de nos stations de traitement et postes de relevage posent régulièrement des difficultés en matière de rejets (accidentels ou chroniques) dans le milieu naturel, affectant de fait la qualité de nos eaux de surface et le fragile équilibre de notre biodiversité aquatique ;

LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE MARTINIQUE

Etat des lieux – stations d'épuration des eaux usées

Sur **31** STEU d'une capacité supérieure à 2000 EH :

15 sont conformes : 91 703 EH ;

2 sont saturées : 11 223 EH ;

14 présentent une menace environnementale : 29 372 EH.

Sur **33** STEU d'une capacité de 500 à 2000 EH :

11 sont conformes : 5 367 EH ;

7 sont saturées : 11 224 EH ;

15 présentent une menace environnementale : 13 328 EH.

Sur **37** STEU d'une capacité de 200 à 500 EH :

15 sont conformes : 2 051 EH ;

3 sont saturées : 2 362 EH ;

19 présentent une menace environnementale : 5 545 EH.

LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE MARTINIQUE

Etat des lieux – Problématique réseaux de transfert des eaux usées

Le réseau de transfert des eaux usées de la Martinique est constitué d'environ 830 km de canalisations diverses et de 267 stations de relevage.

En période de pluviométrie importante, les stations reçoivent des charges d'eau propre qui provoquent des dysfonctionnements au sein des installations de traitement et se traduisent par un impact environnemental négatif et un risque notable pour les zones à enjeux sanitaires et environnementaux, dont les causes principalement identifiées sont :

- Un défaut de distinction des réseaux d'eaux usées et pluviaux et parfois même leur inversion ou jonction malheureuse lors des connexions aux nouvelles constructions ;
- Des réseaux détériorés qui offrent une grande porosité aux eaux pluviales en période de pluviométrie marquée, avec pour effet une saturation des installations de traitement et un rejet direct dans le milieu naturel.

Il nous faut donc augmenter nos capacités de transfert des eaux usées vers les installations de traitement collectif pour :

- Maitriser notre impact environnemental et sanitaire en favorisant les rejets canalisés des installations de traitement collectif au détriment des rejets diffus de l'assainissement non collectif ;
- Consolider la situation financière des structures en charge de l'assainissement en augmentant le nombre d'abonnés aux services d'assainissement collectif.

LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE MARTINIQUE

Etat des lieux – Problématique Assainissement non collectif

En Martinique, l'assainissement non collectif est une source importante des pollutions diffuses organiques, d'azote et de phosphore, il contribue à la détérioration de nos masses d'eau.

Nos difficultés actuelles :

- de nombreuses non-conformités qui concernent un volume important d'installations, avec une pondération pour les installations réellement impactantes pour l'environnement qui représenteraient 20 % du parc ;
- techniques, liées parfois à la topographie des parcelles (étroitesse, pente, peu d'accessibilité) et à la faible perméabilité ou instabilité des sols ;
- économiques et sociales liées aux coûts de mise en œuvre des équipements ANC peu compatibles avec les faibles revenus des ménages (2/3 des revenus imposables sont éligibles au logement locatif très social en Martinique) ;
- suite à des débordements ou fuites de certaines installations faute d'un entretien qui n'est pas réalisé de manière suffisante et opportune ;
- par rapport à la proximité des zones à enjeux sanitaires (baignade par exemple) et environnementaux de certaines installations d'assainissement non collectif.

L'assainissement non collectif en Martinique

60 % des habitants traitent leurs effluents au travers d'installations d'assainissement non collectif.

90 % de ces installations présentent des non conformités plus ou moins marquées aux dispositions réglementaires.

20 % présentent un potentiel d'impact négatif, notamment sur les zones à enjeux environnementaux et sanitaires.

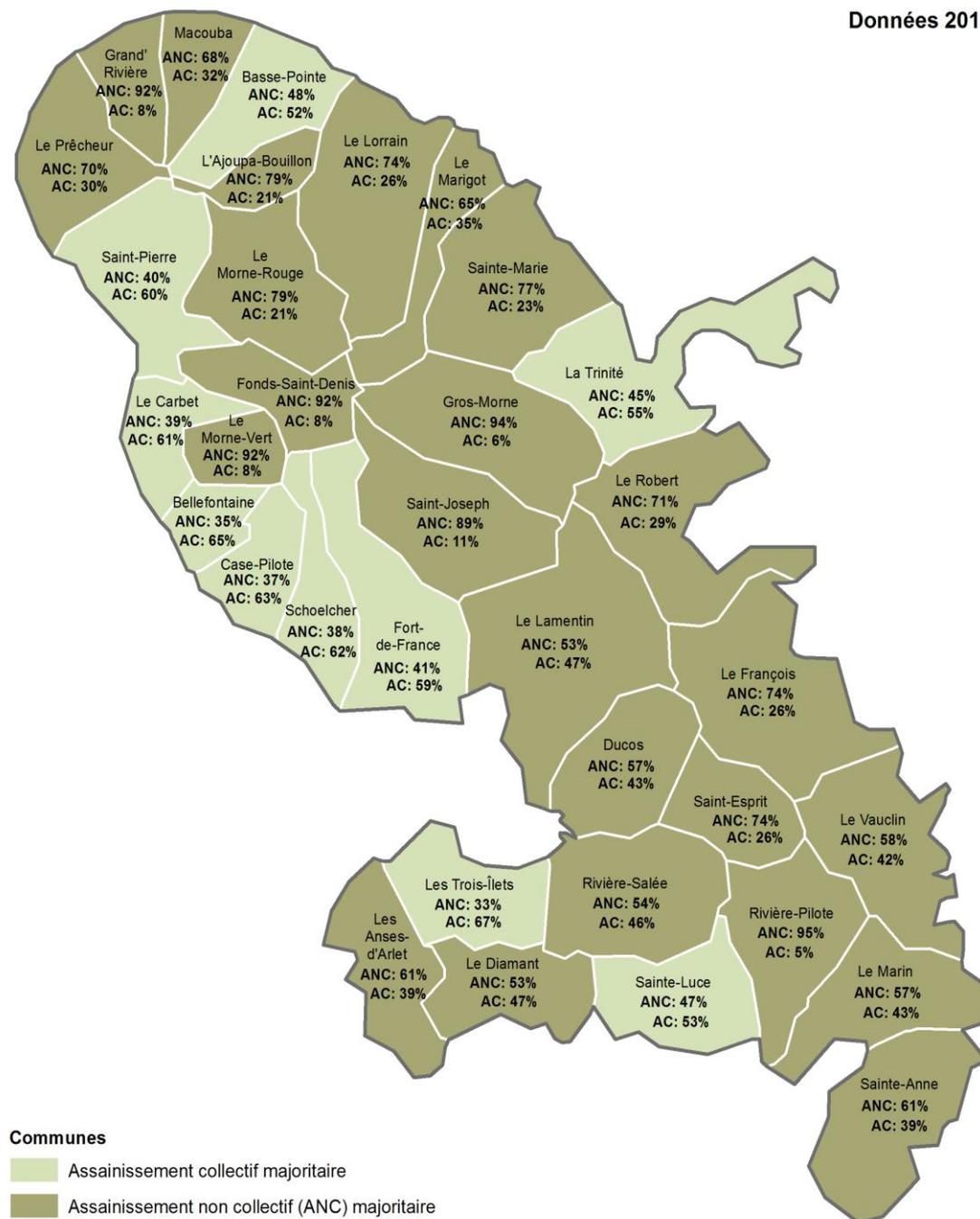
Certains secteurs ne sont pas reliés à l'assainissement collectif compte tenu des contraintes géographiques fortes et dans certains cas pour tenir compte d'un rapport coût/bénéfice défavorable.

Certains secteurs peuvent utilement être raccordés au réseau collectif, compte tenu des disponibilités financières dont nous disposons.



Répartition de l'assainissement collectif et non collectif dans les communes de Martinique

Données 2014



Communes

Assainissement collectif majoritaire

Assainissement non collectif (ANC) majoritaire

Sources : RAD-RPQS 2014 - ODYSSEI - SICSM - SCCNO - SCNA, Morne-Rouge, BD TOPO® © IGN

Cartographie : Observatoire de l'Eau Martinique - Novembre 2016
www.observatoire-eau-martinique.fr



0 2,5 5Km

LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE MARTINIQUE

Quelle stratégie pour le département de la Martinique ?

Un cadre réglementaire et des documents de planification

Le plan eau de la Martinique prend nécessairement en compte les documents élaborés dans le cadre de la démarche de planification de nos actions pour le second cycle d'application de la Directive Cadre sur l'Eau :

- La directive cadre sur l'eau et ses directives filles, les livres 2 et 5 du code de l'environnement ainsi que les textes pris pour leur application ;
- Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour le cycle 2016-2021 et le programme de mesures (PDM) associé ;
- Le programme opérationnel FEDER 2014-2020 et son document de mise en œuvre (DOMO) ;
- Le contrat de plan État-Région (CPER) 2014-2020 ;
- Le programme pluriannuel d'intervention 2017/2022 (PPI) de l'Office de l'eau.

Quels moyens ?

Permet la mobilisation des capacités financières et d'expertise de l'Etat et de ses partenaires, en particulier :

- Les subventions d'investissement de l'Etat (*Bop 123*) 3 M€ et du Fond Exceptionnel d'Investissement (*budget défini annuellement*) ;
- 200 000 € sur la Ligne Budgétaire Unique pour l'accompagnement des collectivités ayant contractualisé au titre du Plan Eau Dom pour renforcer leurs capacités d'ingénierie ;
- De l'intervention de la Collectivité Territoriale de la Martinique (6 M€) et de la gestion du FEDER (15 M€) ;
- Des aides de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) spécifiques aux travaux 9,7 M€ ;
- De l'Office De l'Eau de la Martinique 35 M€ ;
- De l'engagement financier et l'expertise de l'Agence Française de Développement et de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Des différentes communautés d'agglomération concernées.

Eligibilité au plan

Collectivités de Martinique compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement éligibles au dispositif

- La Collectivité Territoriale de Martinique (usine de Vivé) ;
- La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique ;
- La Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ;
- La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique.



Quelle stratégie proposée ?

Une stratégie proposée qui s'articule autour de 3 orientations

- 1) Renforcer la gouvernance des collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement, en privilégiant le niveau des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) ;
- 2) Développer les capacités techniques et financières des services d'eau potable et d'assainissement, afin d'assurer la qualité et la soutenabilité des services ;
- 3) Redéfinir les priorités techniques en donnant une priorité à l'amélioration des services d'eau potable et en développant l'entretien et la maintenance des installations d'assainissement, conformément aux exigences réglementaires et normatives;

L'orientation n° 4 « Mieux intégrer les politiques d'eau potable et d'assainissement dans les stratégies d'aménagement et de développement du territoire » sera abordée dans une phase ultérieure dans l'attente de la montée en puissance des structures en charge l'eau et de l'assainissement .

Stratégie proposée

Orientations générales pour la définition des objectifs et indicateurs de suivi

Après avoir répondu à l'appel à projet, les collectivités concernées devront contractualiser avec les bailleurs du Plan Eau Dom.

Les contrats qui seront proposés aux collectivités ne seront pas de simples plans d'investissement ou de rénovation des réseaux et équipements de traitement, ils devront comprendre des objectifs de résultats annuels concernant les enjeux majeurs de l'amélioration du service public d'eau potable et d'assainissement, sur la base d'un diagnostic partagé et d'indicateurs régulièrement suivis.

Les aspects environnementaux, notamment le respect des objectifs de bon état des milieux aquatiques et même leur non dégradation (quantitative et qualitative), devront être aussi une priorité de ces contrats.

En termes de priorités d'action, il est essentiel de considérer la nécessaire reconstitution des équilibres financiers et des capacités d'investissement des services présentant des situations peu satisfaisantes : réduction des fuites, des impayés et des prélèvements sauvages et augmentation des raccordements et des rendements.

Stratégie proposée

Orientation n°1

Renforcer la gouvernance des collectivités compétentes

La loi n° 2015-9971 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), prévoit l'attribution des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement aux communautés d'agglomération d'ici 2020.

Le Préfet de la Martinique a acté la prise de compétence des 3 communautés de commune de la Martinique à compter du 01 janvier 2017, en introduisant cette évolution dans le schéma départemental de coopération intercommunale.

Il serait opportun de créer une structure unique de gouvernance de la gestion de l'eau potable dont la mission serait :

- une meilleure répartition de la ressource lors de situations tendues, notamment en période de carême ;
- de maintenir un débit minimum biologique (DMB) des cours d'eau à un niveau acceptable, par la mise en œuvre de prélèvements raisonnés et maîtrisés de la ressource en eau.

Stratégie proposée

Orientation n°1

Renforcer la gouvernance des collectivités compétentes

- Mise en place de procédures explicites d'objectifs de performance, articulées autour d'indicateurs pertinents et associés à des mécanismes de bonification liés au respect de performances ;
- Mise en place de formations spécifiques des personnels des collectivités en charge de l'eau et de l'assainissement ;
- Garantir l'efficience des indicateurs sur la base de données fiables, le Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (SISPEA) doit être utilisé dans un souci de transparence des données sur l'eau ;
- Réalisation d'un séminaire annuel réunissant les acteurs concernés par le Plan Eau Dom afin dresser le bilan des actions réalisées pour améliorer le service rendu aux usagers en matière de gouvernance ;
- Accompagnement des collectivités, par la mise à disposition des moyens techniques et financiers de l'Office De l'Eau de par sa mission institutionnelle d'assistance technique et de formation des acteurs de l'eau.

Stratégie proposée

Orientation n° 2 :

Pour le renforcement des capacités techniques et financières l'eau potable et l'assainissement :

(optimisation des dispositifs de comptage, gains de productivité, mutualisation des moyens, recherches et la réduction des fuites, formations adaptées et séminaires, raccordement des usagers, documents d'urbanisme, analyse d'optimisation des installations et de soutenabilité du service avant lancement des projets, des accompagnements financiers et techniques divers, la maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement, et la mise en œuvre de technologie économes en énergie).

Orientation n° 3 :

Pour la redéfinition de priorités techniques en améliorant les services d'eau potable et en développant l'entretien et la maintenance des installations d'assainissement :

(optimisation des moyens de production et de leurs performances, l'interconnexion, la sectorisation et la sécurisation des réseaux d'eau potable, la mise en place de procédures techniques, l'amélioration des rendements, la modernisation des installations et de leur pilotage, la remise en état de certains réseaux d'assainissement, l'augmentation de nombre d'usagers raccordés, des investissements réalisés dans une approche de cohérence globale).

Stratégie proposée

Quels objectifs généraux à court terme ?

1. Être à jour des saisies dans le système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) et produire le rapport annuel sur le prix et la qualité des services dans les délais réglementaires ;

Indicateurs de suivi et de résultat :

Le système d'information des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA) présente un certains nombres d'indicateurs à renseigner obligatoirement chaque année par les collectivités compétentes, notamment :

- rendement du réseau de distribution ;
- indice linéaire des volumes non comptés ;
- indice linéaire de pertes en réseau ;
- taux moyens de renouvellement des réseaux d'eau potable ;
- montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité ;
- durée d'extinction de la dette de la collectivité ;
- taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente.

Stratégie proposée

Quels objectifs généraux à court terme ?

- 2) Disposer d'un schéma pluriannuel d'alimentation en eau potable ;
- 3) Disposer d'un zonage d'assainissement validé conformément à l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;
- 4) Disposer d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées actualisé (moins de 5 ans) ;
- 5) Disposer d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales (moins de 5 ans) ;
- 6) Disposer d'un plan d'actions de réduction des fuites définis à l'article L 2224-7-1 du code général des Collectivités territoriales, comprenant notamment un programme pluriannuel approuvé de travaux d'amélioration du réseau (programme détaillé de renouvellement des canalisations, des branchements et des compteurs, assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans) ;

Stratégie proposée

Quels objectifs généraux à court terme ?

7. Disposer d'un programme à jour de sectorisation des réseaux (adduction et distribution) ;
8. Disposer de diagnostics de fonctionnement du service ou diagnostics patrimoniaux (états normaux ou dégradés par secteur identifié) ;
9. Disposer d'étude récente d'équilibrage des pressions.
10. Disposer d'un programme annuel préventif d'intervention approuvé ;
11. Disposer d'un système d'autosurveillance des réseaux de collecte et des ouvrages de traitement conforme à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 ;
12. Disposer d'un zonage de desserte (périmètre d'exécution du service) ;
13. Définir l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (arrêté ministériel du 2 décembre 2013).

Stratégie proposée

Lignes directrices du dispositif de contractualisation entre les financeurs et les bénéficiaires

À l'échelle de la Martinique, le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du plan seront assurés par la conférence régionale des acteurs de l'eau, coprésidée par le préfet et le président du conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Cette conférence assurera la programmation et la coordination des instruments financiers mobilisés et l'orientation stratégique de la mise en œuvre du plan.

Elle s'assurera de la déclinaison du plan et de sa mise en œuvre à l'échelle de chaque collectivité compétente en élaborant avec chacune d'entre elles un contrat spécifique fondé sur des objectifs de performance et de résultat définis sur la base d'indicateurs convenus.

Les contrats proposés aux collectivités compétentes seront signés par l'ensemble des membres de la conférence régionale qui participent au financement des actions pour une durée de cinq ans.

Stratégie proposée

Lignes directrices du dispositif de contractualisation entre les financeurs et les bénéficiaires

La contractualisation avec chaque collectivité sera précédée d'une phase de préparation permettant de parvenir à un diagnostic partagé entre la collectivité bénéficiaire et la conférence régionale.

Cette phase de préparation permettra d'identifier et valider conjointement les trajectoires financières crédibles, de préciser les besoins de renforcement des capacités, de mettre au point les objectifs et indicateurs associés et de réorienter et valider les priorités des programmations d'investissement.

Les contrats proposés aux collectivités compétentes seront signés par l'ensemble des membres de la conférence régionale qui participent au financement des actions pour une durée de cinq ans.

La préparation des contrats, et notamment les études correspondantes, pourront être financées par l'ONEMA, l'Agence Française de Développement et l'Office de l'eau de la Martinique.



Stratégie proposée

Lignes directrices du dispositif de contractualisation entre les financeurs et les bénéficiaires

Les contrats qui seront signés, comporteront des objectifs d'amélioration des performances techniques et financières, des indicateurs d'évaluation, et les opérations prioritaires d'investissement et de renforcement des capacités.

Ces contrats seront structurés en tranches annuelles.

Les financements de la première tranche annuelle, sont précisés ainsi que les conditions des évaluations annuelles qui permettent la poursuite des financements.

Un tableau de suivi semestriel sera annexé au contrat.



Organisation proposée

Appels à projets

Composition et feuille de route des groupes de réflexion

Le premier appel à projets pourrait être adressé aux collectivités concernées au début du second semestre 2017.

Les groupes de réflexion se réunissent deux fois au cours de premier semestre 2017, en février et avril, pour élaborer les éléments du contenu des appels à projets.

La réflexion pourrait porter :

- Sur le renforcement des capacités financières et les actions générales destinées à réaliser des gains de productivité et un meilleur recouvrement du service rendu ;
- Sur la définition des priorités techniques pour l'amélioration des services de l'eau et de l'assainissement (entretien et maintenance des installations) ;
- Sur une définition adaptée des objectifs et des indicateurs de suivi .

Organisation proposée

Conférence des Acteurs

Comité des Bailleurs
(CTM/ONEMA/ODE/CDC/AFD/ADEME)

Guichet Unique
ODE Martinique

Equipe Projet Coordinatrice
DEAL/ODE

Secrétariat du Plan Eau Dom et
de la Conférence des Acteurs
DEAL Martinique

Groupe de réflexion 1

Groupe de réflexion 2

Groupe de réflexion 3

Renforcer les capacités techniques et
financières des services d'eau potable
et d'assainissement

Redéfinir les priorités techniques en
donnant une priorité à l'amélioration
des services d'eau potable

Redéfinir les priorités techniques en
donnant une priorité à l'entretien et la
maintenance des installations
d'assainissement individuel et collectif

Pilotage

Pilotage

Pilotage

*MERCI DE VOTRE
ATTENTION*

